



Extrait du Presse-toi à gauche !

<http://www.pressegauche.org/Haiti-nouveau-cas-de-viol-collectif-de-la-MINUSTAH>

Haïti : nouveau cas de viol collectif de la MINUSTAH

- International - Amérique latine -



Date de mise en ligne : mardi 13 septembre 2011

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

Port-Salut, petite ville côtière au Sud de la république d'Haïti, est réputée pour ses plages attrayantes et son paysage rayonnant comme une carte postale. Depuis plus d'une semaine, elle ajoute un nouvel élément à sa réputation : au moins quatre parmi les militaires uruguayens de la mal nommée Mission des Nations Unies pour la Stabilisation d'Haïti (MINUSTAH) qui y sont cantonnés ont violé collectivement Johnny Jean, un jeune garçon de 18 ans.

Publié par Alencontre le 8 - septembre - 2011

Si l'acte a été perpétré le jeudi 28 juillet 2011, c'est seulement vers la fin du mois d'août qu'il a commencé à occuper la une de l'actualité. En partie, grâce ou à cause de la vidéo du crime diffusée sur Internet. En effet, les militaires eux-mêmes ont filmé la scène. Ils s'en sont servis après comme film, faisant des projections pour se gargariser de leur prouesse. Qui pis est, en présence de jeunes adolescents de la zone, tous amis de la victime. Et c'est justement l'un d'eux qui a utilisé son téléphone portable pour capter quelques séquences de la vidéo qui a été diffusée par l'agence en ligne Haiti Press Network (HPN). La vidéo n'aura été visible que quelques heures sur le Web. On ne sait pas trop s'il s'agit d'une action diplomatique du gouvernement uruguayen ou de l'ONU elle-même - Youtube ayant argué de sa politique de non-promotion de la haine pour justifier le retrait de la vidéo, étant donné que pas mal de commentaires (plus de 4000) commençaient à fuser pour condamner la barbarie onusienne.

Il a fallu le déploiement des soldats de la MINUSTAH pour sortir Port-Salut de sa posture de havre de paix. En 1995, par exemple, la ville comptait à peine 40 policiers. Tandis que l'effectif de la police nationale n'a cessé d'augmenter, Port-Salut, elle, ne comptait que 7 policiers en 2004. Car, il était presque impossible d'enregistrer un incident plus grave que le vol d'un cabri ou de quelques lots de patates. Pourtant, paradoxalement, depuis cette même année de 2004, avec la nouvelle occupation du pays par la MINUSTAH, il a fallu y déployer un contingent militaire, pour la (dé)stabiliser. Etant donné que la nature a horreur du vide et que, comme on le sait bien, l'oisiveté est la mère de tous les vices, les militaires ont dû faire travailler ce dont ils disposent de méninge pour trouver un artifice capable de justifier leur présence. Petit à petit, ils ont introduit : prostitution de mineurs et de mineures, le « cambiar » à€” pratique d'échange de nourriture contre des services tels achat de produits hallucinogènes et/ou illicites comme le tabac, l'alcool, la marijuana... Tout cela ressort du rapport rendu public par le Réseau national de défense des droits humains (Rnnddh) [\[1\]](#), le lundi 4 septembre 2011.

Le viol du jeune Johnny doit être compris dans ce cadre-là. En effet, pour gagner leur survie quotidienne, pas mal d'adolescents et de jeunes fils et filles de paysans appauvris comme Johnny nouent des relations de proximité avec les soldats onusiens déployés dans différentes régions du pays. Le jeune Johnny s'était particulièrement lié d'amitié avec l'un des soldats du contingent uruguayen, un certain Pocho. Ce dernier apparemment n'a pas pris part à l'acte. Il aurait même été empêché de lui porter secours. Car, les bandits avaient fermé la porte de la chambre dans laquelle ils accomplissaient cet acte criminel pour empêcher que les cris du jeune garçon n'arrivent aux oreilles de son « ami » Pocho.

L'opulence dans laquelle vivent les soldats onusiens installés en Haïti est, le moins que l'on puisse dire, offusquante. Dans les villes, ils s'installent dans les meilleurs hôtels, ils se pavent sur les plages en semaine comme en week-end, encore plus à Port-Salut où celles-ci sont particulièrement belles. En contrepartie, ils achètent les plus jeunes, les prostituent et... les violent. Non seulement ces militaires bénéficient d'une impunité absolue qui ne leur inspire aucune retenue ni légale ni de mœurs - leur statut de soldats onusiens les plaçant au-dessus des tribunaux haïtiens -, mais également l'épaisseur de leur salaire représente plus qu'une insulte pour les pauvres policiers et autres fonctionnaires de l'Etat haïtien. A titre de comparaison : le soldat uruguayen reçoit en Uruguay un salaire

équivalent à 400 dollars. Au sein de la MINUSTAH, il perçoit 6000 dollars par mois. Il est vrai que le gouvernement uruguayen en déduit une bonne partie, mais le soldat uruguayen de la MINUSTAH dispose quand même d'assez d'argent et d'autorité pour se croire tout permis en Haïti. En général, ils économisent assez pour qu'au retour dans leur pays, ils puissent s'acheter un bel appartement et... se la couler tranquille. On peut d'ailleurs se demander si la prompte plainte du gouvernement contre ses propres soldats déployés en Haïti ne vise pas d'abord à préserver au sein de la MINUSTAH la présence uruguayenne économiquement rentable pour l'Etat uruguayen. Ce dévouement du gouvernement uruguayen cherche également à faire passer le message que ce viol collectif perpétré contre Johnny Jean n'est qu'un incident inhabituel dont ne seraient coupables que les quatre soldats uruguayens et non un mode d'agir des forces d'occupation. Voilà pourquoi il est toujours utile de raviver la mémoire.

La MINUSTAH n'est pas à son premier viol collectif

Tout de suite, il faut signaler que la MINUSTAH n'est pas à son premier viol collectif. En effet, moins d'un an près son débarquement en Haïti, plus précisément le 18 février 2005, trois agents pakistanais de la mission ont violé une jeune fille du nom de Nadège Nicolas. Cependant, en dépit du fait qu'il s'est agi d'un acte criminel qui a, très certainement soulevé la colère de plus d'un, surtout des organisations féministes, il était, selon toute apparence, plus admissible que le viol collectif d'un homme. Jusqu'à présent, ce cas est d'ailleurs resté impuni et classé sans suite. Aujourd'hui, en violant collectivement un jeune garçon, la MINUSTAH s'est attaquée de plein fouet à la morale chrétienne, machiste, dominante et très forte en Haïti. Les chrétiens n'ont pas tardé à crier à l'abomination, les hommes de loi et autres directeurs d'opinions à la destruction de la dignité et de l'identité du jeune garçon. En d'autres termes, il aurait cessé d'être homme par le fait d'avoir été violé par quatre hommes armés - ce qui dans la culture machiste signifie qu'il a cessé d'exister.

D'ores et déjà, il faut souligner que ce jeune garçon est issu de la couche populaire de la paysannerie haïtienne. Son niveau d'études éclaire fort bien cette réalité. A 18 ans, Johnny ne fréquente que la cinquième année scolaire élémentaire. Il n'a pas pu se rendre à l'école pour l'année académique 2010-2011 par manque d'argent. Il est le quatrième fils de sa mère. Ses frères ou, pour parler correctement, ses demi-frères, ne sont pas du même père que lui. La différence des signatures attestée par le rapport du RNDDH permet de relever ce fait significatif.

Avoir plusieurs fils de pères différents est le résultat de deux phénomènes intrinsèquement liés que l'on rencontre au niveau des couches populaires haïtiennes : l'abandon paternel et son corollaire, la monogamie en série. La femme-mère d'un enfant abandonné par son géniteur se lie avec un autre homme pour survivre avec son enfant. De cette liaison naît un nouvel enfant, encore abandonné par son géniteur. Elle recommence avec un troisième homme dans le même souci : trouver de quoi survivre avec ses « enfants sans papa ». Dans la foulée, elle aura ainsi plusieurs enfants de pères différents, de nom de famille différent, bien sûr, si ceux-là ont eu la « chance » d'être légalement reconnus par leur géniteur.

La MINUSTAH, dans toutes ses exactions, s'est systématiquement dirigée contre les appauvri-e-s. Ses viols, ses assassinats ou attentas sont dirigés contre les quartiers délabrés tels Cité-soleil [2], des jeunes femmes, des jeunes hommes sans défense. A ce propos, le RNDDH rapporte le cas bien connu de la pendaison d'un mineur de 16 ans, Gérald Jean-Gilles, dans une base militaire népalaise dans le Nord du pays, à Carenage, Cap-Haïtien (deuxième ville du pays). La MINUSTAH avait tout fait pour faire passer ce crime pour un suicide. Sauf que le suicide est une étrangeté pour l'entendement populaire haïtien. Tout comme Johnny Jean, Gérald Jean-Gilles faisait du « cambiar » avec les agents onusiens, c'est-à-dire il leur rendait des services en échange de nourriture. Ainsi, en vraie force d'occupation, la MINUSTAH utilise le viol comme arme de guerre. Elle humilie, exploite, rabaisse et soumet les plus paisibles, ceux qui n'entrent en contact avec elle que pour assurer leur survie, ou tout simplement parce qu'ils sont pauvres ; celles et ceux-là dont le teint est très foncé parce que leur peau a brûlé sous le soleil de plomb d'Haïti ; celles et ceux-là qui ont eu le malheur d'habiter à Cité Soleil et autres « zones-de-non-droits ».

En s'attaquant presque exclusivement aux plus appauvris-e-s, la MINUSTAH, comme troupe d'occupation, introduit une différence de taille par rapport à ses aînés dans la pratique des invasions militaires sur le sol haïtien. En effet, sous l'occupation étasunienne officielle d'Haïti (1915-1934), innovant sur le sol haïtien, l'arsenal raciste étatsunien s'était déchainé tant contre les mulâtres que contre les Noirs-Noires riches et appauvris-es. Ceci a contraint ceux et celles-là qui, dans un premier temps appuyaient l'invasion, à intégrer la lutte anti-occupation. Bien que sous sa forme la plus « pacifique », la propagande écrite. Il va sans dire que cette contribution a renforcé la lutte et a donné un autre souffle au mouvement des Cacos, auparavant traités de vagabonds tant par les envahisseurs que par la classe dominante majoritairement mulâtre. Donc la MINUSTAH, plus vigilante, pourrait-on dire, s'attaque presque exclusivement aux plus méprisé-e-s, aux plus humbles, aux plus appauvri-e-s. Ainsi, elle s'assure d'une légitimité somme toute malsaine auprès de la grandonarco-bourgeoisie [3] haïtienne et de la petite bourgeoisie, parmi laquelle elle recrute l'essentiel de son personnel civil local. Ainsi, peut-elle se pavaner, violer, pendre, contaminer et mentir à tout bout de champs, tranquillement vu que ses intérêts font corps avec ceux des « citoyens respectables ».

Parlant de mensonge, le viol collectif de ce jeune homme n'est pas le dernier acte de la MINUSTAH dénoncé par la population de Port-salut. En effet, au cours de ce même mois d'août, une organisation locale avait dénoncé dans une note de presse des « mauvais agissements » du contingent uruguayen. En réponse, la MINUSTAH avait réalisé sa propre enquête sur elle-même. Cette enquête s'est, évidemment, soldée par la négation totale et catégorique des faits, pour conclure qu'il ne s'agissait que d'« allégations de mauvaise conduite dénuées de tout fondement ». Parmi les actes reprochés aux soldats : « La prostitution de mineurs, voyeurisme, pollution de l'environnement, consommation de marijuana en présence de mineurs, comportement humiliant, méprisant, insultant, irrespectueux et malhonnête envers les citoyens de Port-salut » [4]. L'intéressant dans tout cela c'est que quelques jours avant la publication de la vidéo du viol collectif du jeune garçon de 18 ans sur Internet, la force onusienne se gargarisait de sa prétendue enquête, et était à deux doigts d'accuser l'organisation CREDOP de diffamation. Or, le viol et sa publication sur Internet indiquent que non seulement les militaires ont violé, humilié le jeune homme mais qu'ils y ont pris un très sale plaisir. L'ahurissant dans tout cela, c'est que dans sa demande d'excuses suite à la diffusion de la vidéo et de ses suites, le Chilien Mariano Fernandes, chef de la MINUSTAH, ne s'est pas excusé pour le rapport d'enquête mensonger divulgué sur Port-Salut, il y a de cela moins d'un mois.

Si la MINUSTAH occupe une nouvelle fois la Une de l'actualité en Haïti, à un moment où les esprits seraient plus enclins à se préoccuper de la formation du nouveau gouvernement ou de la réouverture des classes, ce n'est même pas parce qu'une nouvelle étude vient de démontrer son implication dans la transmission criminelle de l'épidémie de choléra [5] - épidémie, qui, à cette date, aurait déjà tué plus de 5000 Haïtiens et Haïtiennes. Ce n'est non plus pas à cause d'une nouvelle accusation de déversement de matières fécales dans les rivières du pays [6], comme elle s'est donné l'habitude de le faire depuis octobre 2010.

Ceux et celles dont la bonne foi jusqu'ici n'avait jamais été ébranlée doivent finalement saisir que la MINUSTAH n'est pas une mission très angélique. Au contraire ! On pourrait même dire qu'elle est particulièrement « maléfique » ! Ses méfaits sont aussi grotesques et scandaleux que leur impunité et admission plus ou moins masquée par l'internationale communautaire [7]. La MINUSTAH est machiste et raciste. Elle est ouvertement en guerre contre les couches populaires. Sa participation active dans la répression contre les manifestations dans tout le pays surtout de celles ayant eu lieu dans le cadre de la lutte pour le réajustement salarial constitue un vibrant témoignage. A ce propos, Le même rapport du RNDDH indique : « Le 12 mai 2011, Géna WIDERSON élève en septième (7ème) année fondamentale au Collège Centre de Formation Classique de Verrettes, département de l'Artibonite, âgée de quatorze (14) ans, est atteinte de deux (2) projectiles tirés par des agents de la MINUSTAH. Cet incident s'est produit au moment où des élèves du Lycée Jacques Stephen Alexis organisaient une manifestation contre la révocation d'un (1) enseignant. » En fait, la répression contre toute velléité populaire et de classe est systématique de la part de la mission onusienne. Museler, humilier, violer, prostituer : voilà le crédo de la MINUSTAH.

Voici un extrait de quelques cas de viols, de vols, de bastonnades, d'assassinats et d'arrestations illégales et arbitraires perpétrés par la MINUSTAH relatés dans le rapport du RNDDH :

Haïti : nouveau cas de viol collectif de la MINUSTAH

1. Le 18 février 2005, trois (3) agents Pakistanais du contingent de la MINUSTAH basés aux Gonaïves ont violé Nadeige NICOLAS ;
2. Le 20 mars 2005, Robenson LARAQUE, Journaliste de Radio Télé Contact a été mortellement atteint par des projectiles tirés par des agents de la MINUSTAH qui délogeaient les anciens militaires du Commissariat de Police de Petit-Goave ;
3. Le 26 novembre 2005, au Carrefour Trois Mains, sur la Route de l'Aéroport, Marie Rose PRÉCÉUS a été contrainte de faire une fellation pour un soldat Jordanien avant d'être violée par sodomisation par ce dernier ;
4. Le 20 décembre 2006, Stephane DUROGÈNE, étudiant en troisième année au Centre de Formation Classique et Économique (CFCE) a été atteint de projectiles à l'oeil gauche tirés par des agents de la MINUSTAH alors qu'il passait près du Commissariat de Delmas 62 ;
5. Le 3 novembre 2007, cent onze (111) agents Sri-lankais sont impliqués dans un cas d'abus et d'exploitation sexuels dont sont victimes des mineurs ;
6. Le 29 mai 2008, le policier Lucknis JACQUES, affecté au Commissariat de Cité Soleil a été molesté par des agents de la MINUSTAH ;
7. Le 6 août 2008, les agents de la MINUSTAH ont brutalisé deux (2) policiers Donson BIEN-AIMÉ A2 et Ronald DENIS A3, tous deux (2) affectés au Commissariat de Cité-Soleil. Ces faits ont été perpétrés contre les victimes en dépit du fait qu'ils se soient clairement identifiés ;
8. Le 18 août 2010, un mineur orphelin, âgé de seize (16) ans répondant au nom de Gérald JEAN GILLES a été retrouvé pendu à un amandier qui se trouve sur la base des soldats népalais de la MINUSTAH, située à Carénage, au Cap-Haïtien. Ce mineur fréquentait la base et rendait de menus services aux agents qui y sont affectés ;
9. A la mi-octobre 2010, les agents Népalais de la MINUSTAH affectés à Mirebalais sont impliqués dans l'apparition et la propagation du choléra en Haïti par le déversement de déchets humains dans les rivières Boukan Kanni et Jenba entraînant des pertes humaines considérables ;
10. Le 12 mai 2011, Géna WIDERSON élève en septième (7ème) année fondamentale au Collège Centre de Formation Classique de Verrettes, département de l'Artibonite, âgée de quatorze (14) ans, est atteinte de deux (2) projectiles tirés par des agents de la MINUSTAH. Cet incident s'est produit au moment où des élèves du Lycée Jacques Stephen Alexis organisaient une manifestation contre la révocation d'un (1) enseignant.

Ces faits ne sont pas exhaustifs. Cependant, dans tous les cas susmentionnés, le RNDDH met en cause la responsabilité de la MINUSTAH et par voie de conséquence, celle de l'ONU car, il est inconcevable que des agents engagés dans une force onusienne, fonctionnent en dehors de toute règle de redevabilité et s'adonnent à des activités répréhensibles de toute sorte sous le couvert de leur immunité conférée par l'ONU.

[1] Suite au tollé causé par cette affaire, le Rnddh s'est rendu à Port-salut pour y mener une enquête. Son rapport est publié par plusieurs médias haïtiens La version citée dans cet article est publiée sur internet par haiticonnexion.

[2] La plus grande bidonville haïtienne, où, au cours de l'été 2005, la MINUSTAH est entrée et a tué plusieurs dizaines de personnes parmi lesquelles femmes enceintes et enfants.

[3] La grandonarcho-bourgeoisie fait référence aux pratiques économique-politiques des bourgeois-grandons haïtiens. Ce concept de grandons-bourgeois ou bourgeois-grandons (grandonboujwa en créole haïtien) a été forgé par Jn Anil Louis-Juste pour qualifier la spécificité du capitalisme haïtien. En Haïti, il est un exercice ardu d'identifier un seul bourgeois qui ne soit en même temps propriétaire terrien (grandon en créole). Toutefois, ces terres ne sont pas insérées dans la production capitaliste, mais travaillées par des paysans ou travailleurs ruraux qui doivent en retour payer le grandon en rente. Quant aux bourgeois, ils se retrouvent principalement dans les activités commerciales d'import-export, particulièrement. Ce qui fait qu'ils ne sont ni grandons seulement ni bourgeois seulement. D'où qu'ils sont des grandons-bourgeois. Nous parlons de grandonarcho-bourgeoisie afin d'attirer l'attention sur le fait que la classe des bourgeois-grandons haïtiens fonctionne fondamentalement comme une famille où très peu de personnes contrôlent l'essentiel de l'économie et de la richesse nationales.

[4] www.hpnhaiti.com, 11/08/2011 : Haïti : Port-salut dénonce des exactions d'agents uruguayens de la MINUSTAH.

[5] Lire à cet effet, sur www.hpnhaiti.com, Haïti-Choléra : une étude confirme l'origine népalaise, publiée le 24/08/2011.

[6] Lire : Haïti : déversement de matières fécales, la MINUSTAH récidive, publiée sur www.hpnhaiti.com le mercredi 10 août 2011.

[7] Nous empruntons ce concept du très regretté Jn Anil Louis Juste, assassiné par balles le 12 janvier 2010 quelques trois heures avant le tremblement de terre. L'utilisation de son concept pour désigner la dite communauté internationale, mise en branle pour détruire l'idéal communiste symbolisée par l'Internationale Communiste, déjà au Congrès de Bretton Woods, tire toute sa pertinence dans le souvenir de la lutte du professeur et militant Louis-Juste pour l'émancipation d'Haïti tant des troupes de l'ONU que des relations capitalistes dépendantes et néocoloniales. Il n'est pas superflu de rappeler ici, qu'en 2009, il faisait l'objet de recherche active par les forces d'occupation pour s'être allié à la lutte pour l'ajustement du salaire de misère de l'ouvrier/l'ouvrière haïtien/haïtienne à 200 gourdes, soit 5 dollars par jour.